

## MODALITES DE QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE -17 ANS FEMININ SAISON 2023-2024

Le projet de passer de 96 à 72 équipes en Championnat National -17 féminin, plusieurs fois repoussé d'une saison (COVID & situation économique) est définitivement abandonné.

L'objectif reste donc toujours le même à cette année, à savoir que tous les clubs qualifiés de la Ligue Grand Est puissent avoir les meilleurs résultats possibles pour eux bien sûr mais aussi afin d'assurer le maximum de places qui seront attribuées à la Ligue Grand Est la saison suivante.

Le nombre de places pour notre territoire sera déterminé par :

- 1 place par club qualifié en Championnat de France à la sortie de la 1<sup>ère</sup> phase
- 1 place par club se classant aux 3 premières places du Challenge à la sortie de la 2<sup>ème</sup> phase
- 1 place par ancienne région (donc 3 pour la Ligue Grand Est)

A la date du 10 mars 2023 et suite aux résultats de la 1<sup>ère</sup> phase, la Ligue Grand Est peut déjà compter sur 9 places : 6 places correspondant au nombre d'équipes qualifiées en Championnat de France et les 3 places attribuées par la FFHB. Les résultats des 7 clubs actuellement en Challenge détermineront les places complémentaires à la fin de cette phase (30 avril 2023). La COC et à l'ETR devront déterminer / valider les candidatures les plus pertinentes selon les critères choisis, à savoir :

- le respect d'un cahier des charges, socle de base qui rassemble des critères minimaux pour envisager d'évoluer à ce niveau.

S'il y a plus de candidats, respectant ce cahier des charges, que de places attribuées à la Ligue, le choix se fera en valorisant :

- les joueuses inscrites en Pôle Espoirs
- le projet du club concernant notamment cette catégorie et la pérennité de ce projet par rapport à l'existence d'une section sportive, Collège ou/et Lycée, partenariat fort avec l'Education Nationale.
- la dynamique / le maillage territorial
- le parcours du club ou de l'entente au niveau -18CHF / -17CHF depuis 5 saisons

## CAHIER DES CHARGES / SOCLE DE BASE

- Ce cahier des charges représente les **obligations minimales** à toute inscription. Il est le socle de base. **Si un ou plusieurs critères ne sont pas respectés, il n'est pas utile de nous présenter votre projet.**

- Les critères sont :

- a) 1 entraîneur **possédant** le diplôme requis en championnat de France U17F soit l'un des diplômes suivants :
  - le certificat T5 - « Former des jeunes »
  - ou le certificat T5 - « Performer avec des adultes »,
  - ou le diplôme « Entraîneur interrégional jeune »,
  - ou le diplôme « Entraîneur interrégional adultes »
  
- b) 2 équipes de jeunes dans les catégories « moins de 16 ans » à « moins de 13 ans », (saison 2022/2023) soit :
  - une équipe de « moins de 16 ans » ou une équipe « moins de 15 ans »
  - une équipe de « moins de 13 ans »
 Indiquez la division (régionale et départementale) pour chaque équipe
  
- c) Au moins 35 licenciées pour les années d'âge 2007 - 2008 - 2009 - 2010 - 2011 (saison 2022/2023) - Indiquez le nb de licenciées pour chaque année d'âge
  
- d) 1 collectif de 15 joueuses 2007/2008/2009 minimum (on ne peut s'engager pour une saison en championnat de France -17 sans avoir un « bassin » de joueuses suffisant). **Pour les joueuses 2010, SEULES les joueuses en pôle, Sites d'Accession de Barr ou de Metz, seront autorisées à évoluer à ce niveau. Aucune dérogation ne sera acceptée (règlement fédéral).**
  
- e) 3 créneaux d'entraînement (à détailler)

**RAPPEL : LES JOUEUSES EN POLE ESPOIRS, NEES EN 2007/2008, INSCRITES EN SITE D'EXCELLENCE A METZ, AURONT L'OBLIGATION DE JOUER EN CHAMPIONNAT SENIOR**

**NATIONAL (la liste des joueuses sera communiquée début mai 2023 - le niveau N3 Territorial n'est pas autorisé).**

**Ces éléments devront être détaillés avec précisions dans votre dossier de candidature (noms, listing,...)**

## VALORISATION

1. REPRESENTATION DES JOEUSES DU PPF dans le listing des 15 joueuses demandélicenciées au club ou dans l'entente sur la saison 2022-2023.
2. SECTIONS SPORTIVES : existence et organisation
3. PROJET CLUB / MAILLAGE TERRITORIAL
4. PARCOURS DU CLUB EN -18CHF/-17CHF DEPUIS 5 SAISONS

Les dossiers sont à renvoyer par mail à [5600000.ahector@ffhandball.net](mailto:5600000.ahector@ffhandball.net) et à [5600000.coc@ffhandball.net](mailto:5600000.coc@ffhandball.net) avant le **LUNDI 22 MAI 2023** dernier délai.

Attention, les demandes d'entente pour évoluer en Championnat de France sont à réaliser pour le **15 mai 2023** !!! Je vous rappelle que vous devez me le faire parvenir en amont pour validation ETR obligatoire.

**MERCI AUX CLUBS INSCRITS EN U17CHF SUR LA SAISON 2022/2023 DESIRANT NE PAS CANDIDATER POUR LA PROCHAINE SAISON DE NOUS INFORMER DES QUE POSSIBLE SVP. NOUS RESTONS A VOTRE ECOUTE.**

La Commission de Sélection COC Grand Est / ETR étudiera les dossiers et sélectionnera les ayants-droit de la Ligue Grand Est le **vendredi 2 JUIN 2023** la liste étant à communiquer pour le 15 juin 2023 à la FFHB.

Pour l'ETR,  
Alexandra HECTOR, CTS,  
Responsable PPF Féminin Grand Est

Pour la COC Grand Est,  
Laurianne COURCIAT,  
Présidente de la COC Grand Est



A. HECTOR  
FF  
HANDBALL



